

mercredi, 30 novembre 2022

PAR COURRIEL



**Objet : Accusé réception et Réponse à la demande d'accès à l'information**

██████████,

Parc des Champs-de-Bataille  
Québec (Québec) G1R 5H3  
418 643-2150  
1 866 220-2150  
mnbaq.org

Nous répondons à votre demande d'accès à l'information reçue par courrier électronique le 25 novembre 2022: *J'aimerais obtenir pour l'année 2022/2023 (1<sup>er</sup> avril au 31 mars) ou selon votre dernière année financière (définir), l'échelle salariale (minimum-maximum) et/ou le salaire, la classe salariale et la rémunération variable (boni et autres bénéfices monétaires) rattachée aux postes suivants dans votre organisation : Directeur des communications et du marketing, Directeur de l'administration et de l'optimisation. J'aimerais également savoir par quel processus le salaire et/ou l'échelle a été déterminé: plan d'évaluation, enquête de marché, rangement, du Conseil d'administration ou autre.*

Nous avons procédé à l'examen de votre demande.

Concernant l'échelle salariale pour le poste de Directeur des communications et du marketing, Échelle 630 - Classe 3. Concernant le poste de Directeur de l'administration et de l'optimisation, ce titre de poste a été modifié pour Directeur général adjoint. Échelle 630 - Classe 1.

L'échelle pour les deux postes se retrouve sur le même site internet que celle transmise en avril 2022. Les 2 postes font partie du groupe 630 – Personnel d'encadrement et les salaires sont en lien avec l'année financière du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars.

[https://www.tresor.gouv.qc.ca/ressources-humaines/conditions-de-travail-et-remuneration/echelles-de-traitement/echelles-de-traitement-en-vigueur/?no\\_cache=1](https://www.tresor.gouv.qc.ca/ressources-humaines/conditions-de-travail-et-remuneration/echelles-de-traitement/echelles-de-traitement-en-vigueur/?no_cache=1)

Il n'y a pas de rémunération variable ou autres bénéfices monétaires.

En terminant, veuillez noter que la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1) vous informe de certains recours, notamment sur la révision possible de la présente réponse à votre demande dans les 30 jours.

Veuillez agréer, ██████████, mes plus cordiales salutations.

Le responsable de l'accès à l'information,  
M<sup>e</sup> Marc Lajoie, LL.B., LL.M.  
Secrétaire général et conseiller juridique